

CONFERENCE FINANCIERE DES TERRITOIRES
--

Dans le cadre du lancement de la conférence financière des territoires, quatre groupes de travail sont constitués autour des thématiques suivantes en vue d'identifier des actions ou mesures susceptibles d'être prises :

- la prévisibilité pluriannuelle des recettes, notamment d'investissement ;
- la fonction publique territoriale ;
- la situation financière des départements ;
- les modalités des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales : normes, mécanismes de solidarité et d'assurance.

La présente fiche vise à identifier les réflexions pouvant être menées sur le thème de: « la **prévisibilité pluriannuelle des recettes, notamment d'investissement** ».

CONTEXTE

Afin de garantir un retour du déficit public sous les 3 % en 2029, toutes les sphères de l'administration publique doivent contribuer : Etat, opérateurs, sécurité sociale et collectivités territoriales.

Pour les collectivités territoriales, dont l'action est assise sur un mandat électoral qui dépasse l'horizon annuel du PLF, les modalités de leur contribution à l'effort de redressement des finances publiques doivent être définies sur une période pluriannuelle. Elles impliquent de travailler sur la prévisibilité pluriannuelle de leurs recettes.

Les différences de composition des « paniers de recettes » des entités locales expliquent des divergences d'évolution : des recettes moins bien orientées pour les départements et les régions, mais qui accélèrent pour le « bloc communal ». L'évolution des transferts financiers, qui représentent plus de la moitié des recettes des collectivités, a une influence directe sur celle de leurs dépenses

En 2023, les charges de fonctionnement des collectivités ont fortement augmenté (+ 5,9 %), alors que leurs recettes ont évolué moins vite (+ 3,4 %). (Cour des comptes, rapport Finances publiques locales 2024, Fascicule 1)

Tableau n° 1 : principaux agrégats comptables des collectivités territoriales, à périmètre courant (France entière, en Md€)

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023-2022	
						En montant	En %
Produits réels de fonctionnement (a)	225,3	221,1	232,4	243,8	252,1	+ 8,3	+ 3,4 %
Charges réelles de fonctionnement (b)	186,2	186,1	191,0	200,8	212,6	+ 11,8	+ 5,9 %
Épargne brute (a-b)	39,0	35,0	41,4	43,0	39,6	- 3,5	- 8,1 %
Épargne nette des remboursements d'emprunt	23,4	19,2	25,7	26,3	22,9	- 3,4	- 13,0 %
Dépenses réelles d'investissement	64,8	60,2	63,9	68,3	72,8	+ 4,5	+ 6,6 %
Encours de la dette	175,9	181,0	183,3	185,8	187,6	+ 1,8	+ 1,0 %
Compte au Trésor	45,7	51,5	59,1	59,9	55,3	- 4,6	- 7,7 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFiP

Par ailleurs, le rapport d'E. Woerth indiquait que « le pouvoir de taux s'est réduit, érodant la capacité des collectivités locales à moduler leurs recettes en fonction des besoins. Aujourd'hui, seul le bloc communal dispose encore d'impôts directs locaux avec de réelles marges d'évolution des taux d'imposition. » (Rapport « Décentralisation : le temps de la confiance », 2024). Toutefois, la LFI pour 2025 a ouvert une évolution sur le pouvoir de taux des départements (DMTO) et des régions (versement transport).

ENJEUX

- 1. Mesurer l'impact en recettes de la loi de finances 2025 ;**
- 2. Mesurer la pilotabilité des recettes des différentes strates de collectivités ;**
- 3. Définir le cadre d'une meilleure prévisibilité pluriannuelle des recettes de fonctionnement des collectivités ;**
- 4. Analyser différents scénarios d'évolution (y compris une « année blanche ») en recettes et dépenses de fonctionnement ;**
- 5. Définir une trajectoire pluriannuelle des besoins d'investissement des collectivités, en tenant compte du cycle électoral ;**
- 6. Définir des scénarios de rapprochement des dotations de soutien à l'investissement (en lien avec la revue des dépenses)**

PARTICIPANTS

Cabinets (MCP, MATD, MEFSIN) : 3 personnes

Représentants des principales associations d'élus si elles le souhaitent (élu/administratif), Afigese et I4CE : 16 personnes

Administrations : DGCL, DB, DGFIP, DG-Trésor : 4 personnes

Parlementaire : Stéphane DELAUTRETTE, député de la Haute-Vienne, Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale

Cour des comptes : 1 personne

Guillaume BOUDY, élu local, conseiller maître à la Cour des comptes, ex-secrétaire général pour l'investissement et ex-DGS de région

Total : 25 personnes

ELEMENTS DE DISCUSSION

La dynamique des recettes réparties entre le bloc communal, les départements et les régions est différente. Cela pose non seulement la question de la nature des recettes allouées aux collectivités dans le cadre de la fiscalité transférée, mais également du pouvoir de taux effectif accordé aux collectivités, pouvant constituer une piste pour adapter leurs recettes face à l'évolution du rendement de certaines d'entre-elles selon les périodes économiques.

En outre, les dotations de fonctionnement, et en particulier la DGF, pourraient faire l'objet de discussions pour renforcer leur efficacité et surtout accroître leur lisibilité en vue d'atteindre l'objectif d'une meilleure prévisibilité pour les élus locaux.

Les leviers tels que le recours à des financements externes (financements européens) ou celui de la dynamisation des politiques de tarification des services publics locaux pourraient également être évoqués.

L'autre enjeu réside dans les leviers pouvant être mobilisés en cas de choc conjoncturel ayant un impact sur les finances publiques locales. Aussi, la constitution de fonds assurantiels collectifs ou individuels (mise en réserve par exemple) susceptibles d'être alimentés par une partie de la dynamique de fiscalité locale mérite d'être partagée et discutée.

Par ailleurs, le niveau et la prévisibilité des recettes d'investissement (FCTVA, dotations de subventions, etc.) pourraient faire l'objet d'échanges en prenant en compte le cycle électoral afin d'en déterminer une trajectoire pluriannuelle. De plus, certains mécanismes de gestion pourraient aussi faire l'objet de discussion et être interrogés (provisions, indicateur de vétusté, etc.) afin de dégager les bonnes pratiques à partager entre les collectivités et de sécuriser la trajectoire d'investissement des collectivités.

L'apport de cette visibilité pluriannuelle par l'Etat pourrait constituer la base d'une contractualisation financière entre Etat et collectivités, avec des engagements réciproques à définir, pour un objectif partagé de maîtrise des comptes de la Nation.

Calendrier :

Première réunion : le lundi 26 mai de 9h30 à 12h30 à l'Hôtel de Roquelaure, 244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Deuxième réunion : le mercredi 18 juin de 9h à 12h30 à l'Hôtel de Roquelaure, 244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris